
Rapport du Président**Proposition de prêts****République du Mali****Second projet de formation professionnelle,
d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes
ruraux – FIER 2**Numéro du projet: 2000004014

Cote du document: EB 2022/137/R.37/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 16 a) iii) c)

Date: 28 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 50.

Questions techniques:**Sana F.K. Jatta**Directeur régional par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: s.jatta@ifad.org**Norman Messer**Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: n.messer@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	8
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated project risk matrix	

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Sana F.K. Jatta
Directeur de pays	Norman Messer
Responsable technique:	Fanny Grandval
Responsable des finances:	Awa Mbaye/ Mohamed Mouctar Diallo
Spécialiste climat et environnement:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.
 Source: FIDA, 04/10/2022

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Ministère de l'économie et des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle
Coût total du projet:	99,1 millions d'EUR (équivalant approximativement à 100 millions d'USD)
Montant du premier prêt du FIDA (extrêmement concessionnel):	30,9 millions d'EUR (équivalant approximativement à 31,2 millions d'USD)
Montant du second prêt du FIDA (particulièrement concessionnel):	7,73 millions d'EUR (équivalant approximativement à 7,8 millions d'USD)
Conditions des prêts du FIDA:	<p>Extrêmement favorables: délai de remboursement de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,10% l'an (ajustements pour les prêts dans une seule monnaie)</p> <p>Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an (ajustements pour les prêts dans une seule monnaie)</p>
Cofinanceur national:	Institutions maliennes de microfinance
Montant du cofinancement:	8,34 millions d'EUR (équivalant approximativement à 8,4 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Microcrédits à taux d'intérêt commerciaux
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	7,3 millions d'EUR (équivalant approximativement à 7,4 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	5,6 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,6 millions d'USD)
Déficit de financement:	39,3 millions d'EUR (équivalant approximativement à 39,6 millions d'USD)
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	15,1 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15,28 millions d'USD)

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

1. **Le Mali est un pays à faible revenu qui a récemment subi des revers économiques.** Il figure parmi les pays du monde à plus faible revenu. En 2020, son produit intérieur brut (PIB) était de 858,92 USD par habitant. Le déficit budgétaire est passé de 1,8% du PIB en 2019 à 6,1% en 2020, principalement du fait d'une diminution des recettes fiscales. C'est aussi un pays en **situation de fragilité**, et il figure sur la liste harmonisée des pays en proie à des conflits d'intensité moyenne établie par la Banque mondiale¹. L'incidence de la pauvreté au Mali demeure élevée et se concentre dans les zones rurales.
2. **Alignement sur les priorités nationales.** La promotion de l'emploi des jeunes est capitale. Elle se reflète dans la plupart des politiques sectorielles. Le Second projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER 2) proposé contribuera à répondre aux objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, d'atténuation des effets des changements climatiques et de politique nationale relative au genre.
3. **Principaux acteurs et dispositions institutionnelles.** Les principaux acteurs comprendront des prestataires de services spécialisés, les plus performants de la première phase pour certains, des organisations d'agriculteurs et de jeunes à différents niveaux, ainsi que des organisations communautaires. Ils seront sélectionnés par voie de mise en concurrence, et leurs contrats se fonderont sur la performance.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

4. Plus de 80% de la population malienne est âgée de moins de 35 ans. Chaque année, environ 300 000 jeunes arrivent sur le marché du travail dans un contexte économique morose, récemment ébranlé par la pandémie de COVID-19 et un environnement politique peu favorable, imprégné d'insécurité. Les jeunes ruraux, en majorité peu formés, sont confrontés au chômage et au sous-emploi. Conformément aux engagements du FIDA en matière de transversalisation, le projet FIER 2 a été validé comme:
 - axé sur les jeunes;
 - ciblant en priorité les personnes handicapées;
 - incluant un financement climatique;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
5. En 2021, l'indice d'inégalité de genre du Mali était de 0,613, ce qui l'a classé au 155^e rang sur 170 pays². La pression exercée sur les ressources naturelles nécessaires aux activités agricoles crée des conflits de plus en plus fréquents, tandis que l'accès aux activités non agricoles reste particulièrement difficile pour les femmes rurales. Selon *Notre Dame Global Adaptation Initiative*, le Mali est le septième pays le plus vulnérable aux changements climatiques, et le trente-septième en termes de préparation aux chocs climatiques.

Justification de l'intervention du FIDA

6. Le FIDA jouit d'une expérience relativement longue et fructueuse au Mali. Elle a permis d'identifier et de former les jeunes entrepreneurs, de faciliter leur accès aux services financiers, et de les rattacher aux marchés. Au cours de la première phase du projet FIER, plus de 13 000 activités et microentreprises rémunératrices, dirigées par des jeunes, ont été créées dans 1 504 villages. Le projet FIER 2

¹Banque mondiale, [FCS List-FY22.pdf \(worldbank.org\)](#), 2022.

² Programme des Nations Unies pour le développement, 2022.

consolidera ces réalisations et les étendra à plusieurs filières agricoles à fort potentiel, et à quelques filières non agricoles, en fonction des débouchés commerciaux et du potentiel d'intégration des jeunes. Il stimulera en particulier le potentiel entrepreneurial des jeunes femmes qui est resté largement inexploité jusqu'à présent.

B. Enseignements à retenir

7. **Ciblage communautaire et orientation professionnelle.** Forts de l'expérience acquise lors de la première phase, les facilitateurs sur le terrain, recrutés localement, font désormais partie intégrante d'une approche transparente et véritablement participative, visant à identifier les contraintes et les aspirations des jeunes, ce qui a abouti à une forte appropriation du projet.
8. **La création d'emplois basée sur des modèles de développement de microentreprises doit être davantage axée sur la demande.** Les besoins précis du marché du travail doivent être pris en compte, en particulier dans le contexte des liens à établir entre les jeunes et les filières.
9. **Économies d'échelle et viabilité de la prestation de services financiers en faveur des pauvres.** La première phase du projet FIER a permis d'efficacement mettre à l'essai un système dans lequel les dépôts à terme servaient de garantie pour les jeunes cibles, au cas par cas. Cela a limité la portée des institutions de microfinance. Pour compenser cette lacune, l'équipe du projet FIER 2 mettra en place non seulement un mécanisme qui encourage l'optimisation de l'épargne, mais aussi un fonds de garantie géré par des professionnels, qui permettra aux institutions de microfinance d'accroître leur portefeuille de jeunes clients.
10. **Les contrats des prestataires de services doivent se fonder sur les résultats, tout en assurant la continuité.** Les prestataires de services devraient pouvoir planifier sur le long terme, ce qui ne les dispense pas des évaluations annuelles de performance (une condition du renouvellement du contrat).
11. **L'approche en deux phases d'extension de la zone du projet lors de la première phase a retardé l'exécution.** Le projet FIER 2 adoptera une approche axée sur les processus, qui permettra une extension graduelle et progressive du projet à de nouvelles zones au fur et à mesure que les conditions le permettront, notamment la situation sécuritaire.
12. **Relier les jeunes ciblés à des filières bien structurées augmente la probabilité qu'auront leurs activités économiques de produire des résultats pérennes.** Pour ce faire, il convient d'encourager le type de développement organisationnel qui permet aux jeunes de participer à des achats et à des ventes en gros dans les filières les mieux structurées et réglementées.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

13. Le projet FIER 2 a pour **objectif de développement** de promouvoir l'entrepreneuriat dans les zones rurales, et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans des filières agricoles et dans des sous-secteurs non agricoles. Il contribuera ainsi à réaliser le deuxième objectif stratégique du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP): promouvoir l'accès des petits producteurs aux marchés.
14. La **zone géographique d'intervention** correspond à la stratégie de ciblage du COSOP, qui englobe huit régions. L'exécution démarrera dans les 12 régions (cercles) les plus pauvres situées dans le sud du pays à forte densité de population: Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou. Après avoir couvert ces « zones de concentration » (précédemment couvertes dans la première phase), le projet FIER 2 pourra élargir son champ d'action à des « zones d'extension » (incluant les

régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal), en fonction d'une série de conditions à remplir, en particulier celles relatives aux problèmes de sécurité.

15. La sélection des **groupes cibles** sera conforme à la politique de ciblage et aux objectifs de transversalisation du FIDA. Des organisations de producteurs et des prestataires de services spécialisés se chargeront d'inscrire les jeunes ruraux éligibles et de leur offrir des services de conseil et d'orientation professionnelle. Quelque 60 000 jeunes ruraux de 15 à 40 ans suivront une formation professionnelle ou bénéficieront d'une intégration économique à la faveur d'un emploi salarié ou dans une microentreprise, et 9 000 jeunes ruraux seront rattachés à des filières; globalement, 40% des bénéficiaires seront des femmes.

B. Composantes, résultats et activités

16. **Les composantes du projet sont les suivantes:** i) améliorer l'environnement institutionnel et socioéconomique favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux; ii) soutenir les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché; iii) coordonner et gérer le projet.
17. Les résultats attendus par composante sont résumés ci-dessous:
- **La composante 1** créera un environnement institutionnel et socioéconomique plus propice à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'emploi des jeunes ruraux dans les zones rurales. Il s'agira du résultat global des activités suivantes: l'activité 1.1.1. – renforcer les capacités du Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle et de ses services; l'activité 1.1.2. – renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés d'offrir des services répondant aux besoins des jeunes ruraux; l'activité 1.1.3. – renforcer les capacités des organisations fédératives de jeunes ruraux et d'autres organisations et agences faïtières similaires, ainsi que de leurs services locaux.
 - **La composante 2** créera de l'emploi pour les jeunes (indépendants et salariés) dans plusieurs segments des filières. Elle sera le résultat global de l'activité 2.1.1. – cibler les jeunes ruraux et leur offrir des services de conseil et d'orientation professionnelle. L'unité de gestion du projet recrutera, par voie de mise en concurrence, des ONG comme agents de ciblage et de conseil pour les jeunes. Par ailleurs, elle signera des contrats de partenariat stratégique avec des organisations paysannes faïtières spécifiques, sélectionnées en fonction d'une évaluation de leurs capacités à fournir les services requis; l'activité 2.1.2. – dispenser aux jeunes ruraux une formation appropriée et leur fournir des services d'appui aux entreprises et de suivi qui seront progressivement supprimés. L'unité de gestion du projet passera des contrats avec des prestataires de services pour la formation et le soutien des jeunes. Ceux-ci seront sélectionnés par voie de mise en concurrence, notamment les agences dont les capacités ont été renforcées dans le cadre de la sous-composante 1.1.; et l'activité 2.1.3. – intégrer les jeunes ruraux formés dans les filières agricoles et non agricoles.
 - **La composante 3** assurera une coordination et une gestion convenables du projet. Les activités comprendront la gestion financière, la passation de marchés, le suivi-évaluation, ainsi que la gestion des savoirs.

C. Théorie du changement

18. Deux trajectoires qui se renforcent mutuellement seront suivies: i) du côté de l'offre de formation professionnelle et d'infrastructures stratégiques à petite échelle, améliorer leur qualité, et accroître leur disponibilité et leur pertinence pour les jeunes cibles; et ii) du côté de la demande, identifier et regrouper les besoins en

services financiers et non financiers, soutenir l'accès à ces services pour établir des liens avec les marchés au moyen de sous-projets de filières dirigés par des jeunes, et concentrer l'appui sur les principales professions non agricoles qui intéressent les jeunes ruraux.

19. L'intérêt réel des jeunes pour l'apprentissage, et des incitations suffisamment fortes proposées aux prestataires de services pour souscrire à l'objectif du projet figurent parmi les hypothèses. La situation sécuritaire devra également rester au minimum stable, voire s'améliorer.

D. Alignement, appropriation et partenariats

20. Le projet FIER 2 est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025³, et à la Politique de développement agricole du Mali (PDA). Il sera exécuté dans le cadre du second Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle (PRODEC 2) pour la période 2019-2028. Le projet s'appuiera sur les partenariats en cours du programme de pays.

E. Coût, avantages et financement

21. On estime à 99,1 millions d'EUR **les coûts du projet**, sur sept ans, constitués de coûts de base de 90,4 millions d'EUR (91,2% des coûts totaux), et de provisions pour imprévus matériels et pour hausse des prix de 8,7 millions d'EUR (8,8% des coûts totaux). Ces coûts sont calculés sur la base d'un taux d'inflation national de 2,6% l'an et d'un taux d'inflation international de 2,0% l'an; et de provisions pour imprévus matériels jusqu'à un niveau de 5% pour certaines catégories de dépenses, compte tenu de l'expérience récente tirée du programme de pays. Les coûts d'investissement représentent 88% des coûts de base, soit 80 millions d'EUR, dont 12% de dépenses de fonctionnement (10,4 millions d'EUR).
22. L'important déficit de financement de 39,6 millions d'USD pourra être financé dans le cadre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) ou dans celui du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration, ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
23. La sous-composante 1.2 du projet relative aux infrastructures résilientes relève partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 15,1 millions d'EUR.

³ Le projet contribuera aux objectifs de développement durable suivants: pas de pauvreté (objectif 1); faim « zéro » (objectif 2); éducation de qualité (objectif 4); égalité entre les sexes (objectif 5); travail décent et croissance économique (objectif 8); inégalités réduites (objectif 10); et mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (objectif 13).

Tableau 1
Coût du projet par composante, par sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Prêt du FIDA extrêmement concessionnel</i>		<i>Prêt du FIDA particulièrement concessionnel</i>		<i>Institutions de microfinance</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Gouvernement malien</i>		<i>Déficit de financement</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Améliorer l'environnement institutionnel et socioéconomique favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux														
1.1 Renforcement des capacités des institutions publiques et privées	2 841,6	55,2	270,9	5,3			102,9	2,0	1 070,2	20,8	860,3	16,7	5 145,9	5,2
1.2 Infrastructures résilientes de regroupement pour les jeunes ruraux	5 977,6	33,7	43,6	0,2			1 307,8	7,4	3 793,5	21,4	6 605,8	37,3	17 728,3	17,9
Sous-total	8 819,3	38,6	314,5	1,4			1 410,6	6,2	4 863,7	21,3	7 466,1	32,6	22 874,2	23,1
2. Soutenir les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché														
2.1 Soutenir les jeunes ruraux dans leur choix de carrière professionnelle	9 927,8	43,7	392,3	1,7			3,5	-	446,1	2,0	11 932,3	52,6	22 702,0	22,9
2.2 Soutenir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adéquats	7 264,7	18,6	6 330,9	16,2	8 336,5	21,3	4 170,5	10,7	54,1	0,1	12 953,1	33,1	39 109,9	39,4
Sous-total	17 192,5	27,8	6 723,3	10,9	8 336,5	13,5	4 174,0	6,8	500,4	0,8	24 885,4	40,3	61 811,9	62,3
3. Coordination et gestion du projet	4 921,3	34,0	709,4	4,9					1 917,2	13,3	6 906,0	47,8	14 453,9	14,6
Total	30 933,0	31,2	7 747,2	7,8	8 336,5	8,4	5 584,7	5,6	7 281,2	7,3	39 257,6	39,6	99 140,0	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA extrêmement concessionnel		Prêt du FIDA particulièrement concessionnel		Institutions de microfinance		Bénéficiaires		Gouvernement malien		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses d'investissement														
1. Génie civil	5 911,8	37,1	-				1 410,6	8,8	2 869,4	18,0	5 749,5	36,1	15 941,4	16,1
2. Fonds de garantie	1 466,1	51,8	1 199,5	42,4							166,8	5,9	2 832,3	2,9
3. Fonds pour le refinancement du Fonds social de développement (FSD)	1 800,4	64,0	850,9	30,2					11,5	0,8	151,6	5,4	2 814,4	2,8
4. Matériel	1 754,6	42,3	-						1 660,3	40,0	735,9	17,7	4 150,8	4,2
5. Véhicules	243,5	21,3	219,1	19,2					456,7	40,0	222,6	19,5	1 141,8	1,2
6. Dons de contrepartie	3 867,5	11,6	4 278,8	12,9	8 336,5	25,1	4 174,0	12,5			12 604,0	39,7	33 260,8	33,5
7. Services de consultants	616,7	47,0	154,2	11,7					236,3	18,0	305,2	23,3	1 312,2	1,3
8. Autres services	1 133,3	27,1	511,7	12,2					753,6	18,0	1 787,8	42,8	4 186,2	4,2
9. Formations, information, éducation et communication, campagnes de sensibilisation	10 267,1	47,3	-								11 421,0	52,7	21 688,2	21,9
10. Ateliers	167,2	41,9	115,2	28,9							116,6	29,2	398,9	0,4
Sous-total	27 228,0	31,0	7 329,3	8,4	8 336,5	9,5	5 584,7	6,4	5 987,8	6,8	33 260,9	37,9	87 727,1	88,5
Dépenses ordinaires														
1. Dépenses de personnel	3 137,2	33,0	348,6	3,7					951,1	10,0	5 074,1	53,4	9 510,9	9,6
2. Dépenses de fonctionnement	567,9	29,9	69,2	3,6					342,3	18,0	922,6	48,5	1 902,0	1,9
Sous-total	3 705,1		417,8		-		-		1 293,5		5 996,7		11 413,0	11,5
Total	30 933,0	31,2	7 747,2	7,8	8 336,5	8,4	5 584,7	5,6	7 281,2	7,3	39 257,6	39,6	99 140,0	100,0

Tableau 3

Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet

(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Améliorer l'environnement institutionnel et socioéconomique favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux																
1.1 Renforcement des capacités des institutions publiques et privées	1 239,1	24,1	2 237,8	43,5	636,3	12,4	438,0	8,5	455,0	8,8	135,8	2,6	4,0	0,1	5 145,9	5,2
1.2 Infrastructures résilientes de regroupement pour les jeunes ruraux	30,1	0,2	3 155,8	17,8	5 306,5	29,9	4 831,8	27,3	4 369,9	24,6	17,0	0,1	17,3	0,1	17 728,3	17,9
Sous-total	1 269,2	5,5	5 393,6	23,6	5 942,6	26,0	5 269,8	23,0	4 824,8	21,1	152,9	0,7	21,3	0,1	22 874,2	23,1
2. Soutenir les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché																
2.1 Soutenir les jeunes ruraux dans leur choix de carrière professionnelle	1 877,8	8,3	3 230,0	14,2	3 846,7	16,9	4 497,0	19,8	4 285,3	18,9	3 223,6	14,2	1 741,5	7,7	22 702,0	22,9
2.2 Soutenir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adéquats	5 429,9	13,9	8 199,7	21,0	4 841,5	12,4	4 962,8	12,7	5 091,8	13,0	5 224,2	13,4	5 360,0	13,7	39 109,9	39,4
Sous-total	7 307,7	11,8	11 429,6	18,5	8 688,2	14,1	9 459,8	15,3	9 377,2	15,2	8 447,9	13,7	7 101,5	11,5	61 811,9	62,3
3. Coordination et gestion du projet	2 849,7	19,7	1 819,7	12,6	1 836,3	12,7	1 966,8	13,6	2 182,0	15,1	1 827,2	12,6	1 972,0	13,6	14 453,9	14,6
Total	11 426,7	11,5	18 642,9	18,8	16 467,3	16,6	16 696,5	16,8	16 384,0	16,5	10 427,9	10,5	9 094,8	9,2	99 140,0	100,0

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

24. La stratégie et le plan seront répartis comme suit: i) 39% de financement du FIDA, dont 31,2 millions d'USD et 7,8 millions d'USD sous la forme de prêts consentis à des conditions extrêmement favorables et à des conditions particulièrement favorables, respectivement; ii) 39,6% d'autres cofinanceurs (à identifier); iii) 8,4% d'institutions financières; iv) 5,6% des bénéficiaires; et v) 7,3% du Gouvernement malien. Le décaissement du financement du FIDA sera effectué pendant les trois premières années d'exécution, et le Gouvernement malien et le FIDA identifieront d'autres cofinanceurs pour combler l'important déficit de financement de 39,6 millions d'USD. Dans le cas où le cofinancement ne peut être mobilisé, les ressources du MARE et le cycle du SAFR qui suivront (si le Mali devient admissible) seront utilisés. Des discussions préliminaires ont été engagées avec plusieurs partenaires de développement et se poursuivront prochainement. Le dispositif de démarrage plus rapide de l'exécution des projets assurera une transition en douceur de la première à la seconde phase, ainsi qu'un démarrage sans délai.

Décaissement

25. Après l'entrée en vigueur des différents instruments financiers, la mobilisation des fonds directement administrés par le FIDA suivra essentiellement le principe des fonds renouvelables, et les décaissements seront effectués sur la base de rapports financiers intermédiaires. Les retraits seront autorisés en fonction de ces rapports, que l'équipe du projet communiquera dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

Résumé des avantages et analyse économique

26. Selon l'hypothèse de base, le taux de rentabilité économique interne (TREI) est de 14,8% et la valeur actuelle nette (VAN) s'élève à 24,7 millions d'USD, avec un taux d'actualisation de 8%. L'analyse de sensibilité confirme que le TREI et la VAN sont solides. Si les coûts d'investissement augmentent de 10%, 20% et 30%, les TREI sont respectivement de 13,2%, 11,8% et 10,6%, avec des VAN positives de respectivement 20,2 millions d'USD, 15,7 millions d'USD et 11,2 millions d'USD. Si les profits baissent de 10%, 20% et 30%, les TREI sont respectivement de 13,0%, 11,7% et 9,2%, avec des VAN de respectivement 17,7 millions d'USD, 10,8 millions d'USD et 3,8 millions d'USD. Si les bénéfices sont retardés d'un ou deux ans, les TREI sont respectivement de 12,7% et 10,8%, avec des VAN correspondantes de respectivement 18,1 millions d'USD et 10,8 millions d'USD. L'analyse de ces indicateurs économiques montre que le projet est économiquement viable.

Stratégie de retrait et pérennisation

27. **La stratégie de retrait du projet** se fondera sur quatre éléments séquentiels, présentés dans le manuel d'exécution du projet, et démarrera deux ans avant la clôture du projet. Pour assurer la **pérennité du projet**, l'équipe de projet aura recours à: i) des institutions rurales préexistantes sélectionnées pour l'exécution; ii) des dispositifs institutionnels et économiques innovants tout au long des filières, les acteurs devant être encadrés par des experts sous contrat; iii) la participation d'institutions nationales dans la gestion des modalités d'exécution de la finance rurale; iv) la promotion d'options de formation liées aux débouchés commerciaux; v) l'appui à l'insertion des jeunes dans des filières bien structurées, et la promotion d'accords contractuels avec des agents économiques bien établis en amont et en aval; et vii) la promotion de pratiques agroécologiques et de filières.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

28. Le niveau global de risque inhérent du projet est modéré, tout comme l'évaluation du risque résiduel. Les trois principaux facteurs de risque qui pourraient potentiellement affecter l'exécution, la réussite et la pérennité des objectifs et des résultats en matière de développement sont les suivants: i) les problèmes de

sécurité du pays dus au terrorisme, à l'insurrection et aux groupes criminels (en particulier dans le nord et le centre-nord du pays); ii) l'environnement et le climat, car le Mali est l'un des pays au monde les plus exposés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, et de ce fait, son agriculture est essentiellement pluviale et dépend d'un régime des pluies très variable; et iii) les problèmes de gestion financière dus à l'absence de capacités, en particulier dans les bureaux extérieurs, à la faiblesse de la planification et du suivi budgétaires, et à l'insuffisance de contrôles internes.

29. Pour atténuer les risques liés i) **au contexte du pays** – l'examen à mi-parcours peut renforcer l'adaptation des modalités d'exécution si nécessaire, par exemple en s'appuyant davantage sur les organisations communautaires plutôt que sur les prestataires de services; ii) **à l'environnement et au climat** – les technologies climato-compatibles seront promues, et les pratiques agroécologiques, l'entrepreneuriat vert et les emplois non agricoles seront mis en place; et iii) **à la gestion financière** – les organisations de producteurs et les bureaux extérieurs seront dotés d'un personnel spécialisé en gestion financière; une expertise externe viendra initialement appuyer la planification du plan de travail et budget annuel (PTBA); dans le cadre de l'examen à mi-parcours du COSOP et de l'évolution vers une intégration accrue des ressources humaines pour les programmes nationaux, la fonction de contrôle interne sera davantage renforcée; et le respect des bonnes pratiques sera assuré, notamment la séparation des pouvoirs et des lignes hiérarchiques claires.

Tableau 4

Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Substantiel	Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Modéré
Portée du projet	Modéré	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Modéré	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Modéré	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Parties prenantes	Faible	Faible
Risque global	Modéré	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

30. Les impacts environnementaux et sociaux du projet sont jugés substantiels. Dès lors, plusieurs études seront menées, notamment un cadre et un plan simplifiés de gestion environnementale, sociale et climatique, et des procédures de gestion et d'évaluation du travail seront suivies. Afin d'instaurer des pratiques plus durables, la promotion de l'entrepreneuriat vert et des emplois liés à l'énergie solaire, le développement du marché biologique, de même que l'utilisation de l'énergie solaire et de matériaux de conditionnement respectueux de l'environnement seront proposés. Des plans de gestion environnementale et sociale propres aux sites aborderont les impacts négatifs possibles du développement des infrastructures. Ils seront élaborés en cours d'exécution du projet. En cas de collaboration avec des intermédiaires financiers, le système de gestion environnementale et sociale sera évalué. S'agissant des aspects sociaux, les risques identifiés portent sur l'exclusion des groupes les plus vulnérables (les jeunes, les femmes et les personnes handicapées dans les filières sélectionnées); le partage inéquitable de la valeur ajoutée de ces filières; et les conflits entre les acteurs. En revanche, le projet aura un impact social positif car il ciblera les plus vulnérables, favorisera leur intégration dans les filières, et promouvra l'entrepreneuriat. À l'issue des Procédures

d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) et de l'examen critique environnemental et social, un expert spécialisé rejoindra l'équipe de projet, afin de garantir l'exécution adéquate des mesures d'atténuation proposées.

C. Classement au regard des risques climatiques

31. Le risque climatique est jugé élevé. Une étude d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation doit par conséquent être annexée au rapport de conception du projet. Les données historiques sur le climat et les prévisions montrent la vulnérabilité du pays face aux effets des changements climatiques. Les prévisions climatiques font observer i) une diminution progressive de la pluviométrie (baisse de 22% de la pluviométrie d'ici à 2100), ii) une hausse de la température (+ 3°C d'ici à 2100) entraînant une augmentation de l'évapotranspiration potentielle; et iii) une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Par conséquent, une baisse des rendements agricoles est attendue, notamment dans la zone du projet FIER 2. Pour minimiser les impacts négatifs des changements climatiques sur les activités du projet, des options d'adaptation seront proposées, notamment le développement d'infrastructures résilientes tout au long des filières, la promotion de semences résistantes au climat, et l'adoption de pratiques et de technologies climato-compatibles.

D. Soutenabilité de la dette

32. La dette publique du Mali a augmenté en 2021, tandis que le déficit budgétaire a reculé, tout en restant important. En raison d'une baisse du financement des donateurs, les sources de financement étrangères se sont taries, et de nouvelles émissions d'obligations sur le marché régional ont majoritairement financé le déficit. À la fin 2021, l'encours de la dette publique globale du Mali avait augmenté de 4,6 points de pourcentage du PIB, pour atteindre 52% du PIB. Plus de 80% de la nouvelle dette a été acquise localement. La probabilité de surendettement du pays reste modérée⁴. Depuis 2021, le pays connaît des changements considérables, notamment sur le plan économique. À un moment, il a fait savoir à divers créanciers, dont le FIDA, qu'il n'était plus en mesure d'assurer le service de ses dettes. En dépit de cela, le Mali s'est néanmoins engagé à remplir toutes ses obligations envers le Fonds. Le remboursement rapide de la dette et les récentes contributions à la Douzième reconstitution des ressources du FIDA ont également prouvé la bonne volonté du pays. Le Gouvernement malien a effectué le remboursement de la dette en juillet 2022, après la levée des sanctions régionales.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

33. Le Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle sera l'organisme gouvernemental chef de file. S'agissant de la supervision, il déterminera par décision administrative les modalités de pilotage et d'orientation du projet FIER 2. Un comité national de pilotage évaluera l'état d'avancement de l'exécution, et veillera à ce que les objectifs soient atteints, et à ce que la stratégie d'intervention soit respectée. Un comité régional de consultation sera mis en place dans chaque région cible. Le ministère d'accueil créera l'unité nationale de coordination, qui jouira d'une autonomie de gestion, et qui sera responsable de la mise en œuvre du projet. Dans chaque région cible, une unité régionale de coordination collaborera étroitement avec les conseillers techniques du conseil régional, notamment les conseillers en formation professionnelle et en développement économique régional.

⁴ Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Joint World Bank-International Monetary Fund Debt Sustainability Analysis*, février 2021.

34. **Partenaires d'exécution.** Le projet FIER 2 fonctionnera principalement par le biais de contrats avec des prestataires de service. L'unité nationale de coordination signera des contrats avec des prestataires de services (des ONG et des organisations faïtières d'agriculteurs, de jeunes et de femmes), chargés du ciblage et de l'orientation. Grâce à un appel à manifestation d'intérêt, l'équipe de projet établira une liste de réserve énumérant les opérateurs et les prestataires de services compétents, par région. La liste de réserve sera mise à jour tous les deux ans.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

35. L'unité de gestion du projet disposera d'une autonomie administrative et financière, et l'ensemble du personnel sera recruté par voie de mise en concurrence. Des rapports financiers intermédiaires non audités, dans un format acceptable pour le FIDA, seront préparés chaque trimestre. Des états financiers annuels non audités seront préparés et présentés au FIDA dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire, tout au long de la période d'exécution du projet. Conformément aux directives du FIDA, les comptes du projet FIER 2 seront audités annuellement, et le rapport d'audit sera présenté au FIDA au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice budgétaire. La comptabilité du projet FIER 2 respectera les normes comptables du SYSCOHADA.
36. **Passation des marchés.** Les travaux, fournitures et services nécessaires à l'exécution du projet FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale en vigueur au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Les méthodes de passation des marchés utilisées seront généralement celles de mise en concurrence, à l'exception des cas suivants: i) achat de véhicules par l'entremise d'un organisme spécialisé des Nations Unies; ii) consultation internationale restreinte pour la fourniture de logiciels de comptabilité, de suivi-évaluation, et du système comptable; et iii) contrat de partenariat avec des organisations de producteurs en fonction d'une évaluation de leurs capacités effectives de prestation de certains services. Afin de mieux traiter la passation des marchés via le logiciel SigMap, l'équipe du projet s'appuiera sur le Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole (INCLUSIF) pour le traitement de ses opérations; ce dernier dispose déjà du logiciel.
37. **Plan de passation des marchés.** Sur la base du plan de travail et budget annuel, un plan de passation des marchés sera élaboré chaque année aux niveaux national et régional. Il précisera les méthodes de passation des marchés, les coûts estimés, le calendrier, etc. Le plan consolidé, ainsi que toute mise à jour, sera présenté au FIDA pour examen préalable.
38. **Gouvernance.** Compte tenu du contexte de crise politique, la gouvernance reste un sujet de préoccupation au Mali. Selon l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International pour l'année 2021, le pays occupe la 136^e place sur 180 pays. Au Mali, deux structures sont chargées de lutter et d'enquêter sur les allégations de corruption: i) l'Office central de Lutte contre l'enrichissement illicite; et ii) le Bureau du Vérificateur général. Toutefois, leur indépendance n'est pas totalement assurée et satisfaisante. Le nombre de contrats du projet augmente le risque de mauvaise gouvernance. Afin d'atténuer ces risques: i) tous les bénéficiaires des ressources du projet seront informés de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption; ii) les contrats de soutien aux jeunes conclus avec des parties prenantes non opérationnelles feront l'objet d'un suivi renforcé sur le terrain; iii) un expert en passation des marchés fera partie du personnel essentiel de la société chargée des audits externes du projet.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

39. Un plan de participation des parties prenantes sera préparé et mis en œuvre pour accroître la transparence et garantir des relations harmonieuses avec les parties prenantes. Des campagnes d'information mettront l'accent sur les objectifs et les actions du projet, notamment les mécanismes opérationnels d'orientation, de formation, de mentorat et de financement des jeunes pour le démarrage et la consolidation de leurs activités économiques. Les bénéficiaires et les partenaires seront sollicités pour apporter leurs commentaires, par le biais de divers canaux décrits dans le manuel d'exécution du projet.
40. **Mécanisme de réponse aux doléances.** Le projet FIER 2 mettra en place un mécanisme de gestion des doléances, permettant à tout citoyen ou partenaire de transmettre ses doléances par trois canaux: i) en écrivant directement à l'unité nationale de coordination, ou par l'intermédiaire d'un bureau régional; ii) en adressant la plainte écrite ou orale à une autorité locale chargée de la transmettre à l'unité régionale de coordination compétente, et d'en envoyer copie à l'unité nationale de coordination; iii) en veillant à ce que le plaignant sache où trouver une assistance juridique, si nécessaire.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

41. L'équipe du projet FIER 2 préparera un plan de travail et budget annuel présentant les activités à exécuter, ainsi qu'un calendrier et une liste des acteurs responsables, de même que le budget et le plan de passation des marchés correspondant. Le plan de travail et budget annuel sera ventilé par région, et le responsable du suivi-évaluation le surveillera en permanence, pour que l'unité nationale de coordination puisse évaluer son niveau d'exécution et l'utilisation des ressources.
42. **L'unité nationale de coordination élaborera et exploitera un système de suivi-évaluation axé sur les résultats en matière de gestion, conformément aux exigences du FIDA et des pouvoirs publics.** Le système de suivi-évaluation permettra de mesurer la réalisation des résultats escomptés et de valider la théorie du changement du projet, de faciliter la prise de décisions, et de tirer des enseignements de l'exécution réalisée. Le projet FIER 2 tirera parti des technologies de l'information et de la numérisation, de sorte à améliorer la production de données et les flux d'informations entre les différents acteurs. Le système de suivi-évaluation sera relié à une application informatique (RUCHE) déjà utilisée dans le programme national. Elle permet de suivre de près les opérations du projet. Afin d'améliorer le suivi, le système reliera également FIER 2 au cadre de gestion des résultats du COSOP.
43. Dans le cadre de **l'apprentissage, de la gestion des connaissances et de la communication**, le projet encouragera l'échange et le partage de savoir-faire entre différents acteurs, les aidera à mieux exploiter les informations générées, ainsi qu'à tirer parti de leurs expériences en matière de formation et de soutien aux jeunes. L'équipe du projet établira un dialogue avec d'autres équipes de projets du FIDA travaillant sur le thème de l'emploi des jeunes, et elle participera à des plateformes régionales de partage d'expériences sur la création d'emplois en faveur des jeunes ruraux. Pour mieux associer la gestion des savoirs au dialogue politique, un plan de gestion des savoirs sera rattaché aux activités d'ordre stratégique.
44. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Le projet FIER 2 i) donnera les moyens aux acteurs nationaux et régionaux (en particulier les organisations faitières de jeunes et de femmes, et les centres de formation) de contribuer à la promotion de l'emploi des jeunes, et de prendre la suite du projet lorsqu'il s'achèvera; ii) assurera aux jeunes un accès solide et durable à des infrastructures de production économique et de commercialisation convenablement gérées; iii) appliquera une discrimination positive des femmes pour l'accès à quelques-unes

de ces infrastructures; iv) intégrera les jeunes ruraux dans des filières dirigées par le secteur privé, à la faveur de coentreprises coopératives qui les rattachent durablement aux marchés des intrants et des produits; et v) assoira la durabilité du mécanisme de financement. Le projet FIER 2 reproduit à plus grande échelle la première phase du projet. Il est conçu comme un projet que le Gouvernement malien peut, à terme, reproduire à une encore plus grande échelle.

C. Plans d'exécution

45. **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage.** Entre l'approbation et le démarrage du projet FIER 2, l'unité nationale de coordination se chargera des préparatifs suivants: i) examiner les demandes des jeunes de la première phase, dont les besoins non satisfaits seront traités; ii) mettre en place les mécanismes financiers du projet; iii) évaluer les capacités des organisations de producteurs à fournir les services du projet FIER 2 sur le terrain; iv) recruter l'opérateur de facilitation du regroupement des produits; v) identifier les infrastructures de regroupement et réaliser des études de faisabilité; et vi) identifier les jeunes bénéficiaires de la première phase qui pourraient être rassemblés dans des sous-projets de filières pour chaque région cible.
46. **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement.** Le FIDA et le Gouvernement malien assureront conjointement la supervision du projet FIER 2, dans le cadre de deux missions de supervision annuelles, auxquelles participeront également les conseils régionaux. Des missions d'appui à l'exécution seront entreprises, selon l'avancement des activités. Quatre missions de contrôle de gestion (audits trimestriels) seront organisées chaque année. Un examen à mi-parcours sera mené avant la fin de la quatrième année d'exécution.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

47. Un accord de financement entre la République du Mali et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi d'un financement proposé à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
48. La République du Mali est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
49. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

50. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Mali un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de sept millions sept cent trente-trois mille euros (7 733 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mali un prêt à des conditions extrêmement favorables d'un montant de trente millions neuf cent trente-deux mille euros (30 932 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié :

Deuxième Projet de Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux-FIER II

(Négociations conclues le 21 novembre 2022)

Prêt No. _____

Prêt No. _____

Nom du Projet: Deuxième Projet de Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux-FIER II (« le Projet »)

La République du Mali (l'« Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(Désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE:

A. L'Emprunteur a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

B. L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord de financement (l'« Accord ») comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur deux prêts (le « Financement »), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du prêt éligible à de conditions extrêmement favorables (le « Prêt A ») s'élève à trente millions neuf cent trente-deux mille euro (30 932 000 EUR).
2. Le montant du prêt éligible à de conditions particulièrement favorables (le « Prêt B ») s'élève à sept millions sept cent trente-trois mille euro (7 733 000 EUR).
3. Le Prêt A:
 - i) Ne porte pas d'intérêt mais il est assorti d'une commission de service fixe, déterminée par le Fonds à la date d'approbation du Prêt A par le Conseil d'administration du Fonds, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du Prêt A;
 - ii) Il aura une durée de cinquante (50) ans, y compris un délai de grâce de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt A par le Conseil d'administration du Fonds; et
 - iii) Il sera remboursé à raison de deux et demi pour cent (2,5%) du total du principal par an pendant les années onze (11) à cinquante (50).
4. Le Prêt B:
 - i) Est exempt d'intérêt mais porte une commission de service fixe telle que déterminée par le Fonds à la date d'approbation du Prêt B par le Conseil d'administration du Fonds, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du Prêt B;
 - ii) Il aura une durée de quarante (40) ans, y compris un délai de grâce de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt B par le Conseil d'administration du Fonds; et
 - iii) Il sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du total du principal par an pour les années onze (11) à vingt (20), et de quatre pour cent (4%) du total du principal par an pour les années vingt et un (21) à quarante (40).
5. La monnaie de paiement au titre du service du Financement est en euro (EUR).
6. L'exercice financier débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
7. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Financement sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.
8. Il y aura un compte désigné au nom du Projet libellé en Francs de la communauté financière africaine de l'Afrique de l'Ouest (XOF), afin de recevoir le Financement, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Bamako dans une banque commerciale agréée par le FIDA. L'Emprunteur doit informer le Fonds des personnes autorisées à exploiter le compte désigné.
9. Il y aura un compte d'opération en Francs CFA de l'Afrique de l'Ouest (XOF) qui sera alimenté à partir du compte désigné ouvert pour le Financement au profit du Projet. Les fonds de ce compte seront mouvementés par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet FIER II selon les modalités définies dans les Manuels du Projet.

10. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie en nature aux fins du Projet d'un montant de sept millions trois cent trente-six mille euro (7 336 000 EUR) sous forme, y compris, mais sans s'y restreindre, d'impôt, de salaires et de coûts de fonctionnement pour le Projet.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Emploi.
2. Il pourrait y avoir des parties supplémentaires pour la mise en œuvre du Projet qui seront choisies compétitivement par l'Agent principal du Projet en collaboration avec le FIDA.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur conformément aux Conditions générales.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de travail et budget annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre du Projet et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet; et
 - b) Dans le cas où l'Emprunteur, sans justification valable, n'a pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs.
2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:
 - a) Dans le cas où l'Emprunteur, sans justification valable, n'a pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) La non-objection du FIDA sur le manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) Le personnel clé du Projet comme défini au paragraphe 8, Section I, de l'Annexe 3 du présent Accord a été recruté compétitivement. Si applicable, la ré-confirimation du personnel clé du FIER sera basée sur une évaluation indépendante conduite par le FIDA en collaboration avec l'Agent principal du Projet;
- c) La mise en place de logiciels de gestion financière et comptable et de suivi-évaluation;
- d) La création par l'Agent principal du Projet du Comité de pilotage pour le Projet; et
- e) La préparation du premier PTBA par l'Emprunteur/Agent principal du Projet et l'obtention de la non-objection du FIDA sur ledit document.

4. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord, [en date du _____], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU MALI

["(Nom du Représentant autorisé)"]
["(Titre du Représentant autorisé)"]

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario Hervas
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les jeunes ruraux, femmes et hommes (F&H) âgés de 15 à 40 ans et issus de ménages à faibles revenus, constituent le groupe cible du Projet. Parmi eux, les jeunes de 15 à 18 ans auront accès à des opportunités de formation professionnelle, puis seront intégrés individuellement ou collectivement dans l'économie locale.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans huit (8) régions du Mali. En premier lieu, il interviendra dans les régions sud du pays où les densités de population sont supérieures à la moyenne nationale et où les problèmes d'insécurité sont moins intenses, avec une focalisation sur les zones qui présentent des niveaux de pauvreté élevés. Il s'agit des régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, avec les 12 cercles retenus, des villages pré-identifiés, et une première liste de 2 000 jeunes dont les projets sont prêts ou en attente de financement car ils ont été accompagnés par FIER. Les régions qui ont été couvertes durant la mise en œuvre de FIER seront dénommées les zones de concentration. Les zones d'extension seront constituées de bassins de production dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.

3. *Finalité.* La finalité du Projet est la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ci-après: éradication de la pauvreté (1); lutte contre la faim (2); accès à une éducation de qualité (4); égalité entre les sexes (5); accès à des emplois décents (8); réduction des inégalités (10); lutte contre les changements climatiques (13).

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et les métiers non agricoles.

5. *Composantes.* Le Projet comporte les composants ci-après:

5.1 Composante 1. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

L'effet attendu est un environnement institutionnel et socio-économique plus favorable pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes en milieu rural. Cet effet sera le résultat combiné de la mise en œuvre des activités prévues dans les deux sous-composantes détaillées ci-dessous.

5.1.1 Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

En vue d'assurer le renforcement des capacités des institutions publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes, les trois activités ci-après seront conduites:

- a) Renforcer les capacités du Ministère en charge de l'Emploi et de ses démembrés. Les structures ciblées seront entre autres: la cellule de planification et de statistiques en charge du secteur de l'Emploi (le « CPS/Emploi »); le Cabinet du Ministre; la Direction Nationale de l'Emploi (DNE); la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP); les Directions Régionales; l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF); l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP); et l'Agence pour la Promotion de l'Emploi Jeune (APEJ).
- b) Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux.

- c) Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes rurales, et autres faitières, filières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base.

5.1.2 Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

Le produit attendu est la réalisation d'infrastructures économiques agrégatives (pour les jeunes), avec des arrangements institutionnels novateurs pour leur mise en exploitation durable, en relation avec des chaînes d'approvisionnement.

- a) Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes. Le Projet investira dans des infrastructures qui ont pour vocation i) soit de valoriser la production d'organisations de jeunes H&F dans des filières avec des marchés bien identifiés, ii) soit de faciliter l'organisation/la structuration des jeunes H&F pour les connecter aux marchés des intrants et des produits.
- b) Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées.

5.2 Composante 2. Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

L'effet attendu est la création d'emplois jeunes (indépendant, salarié) dans tous les segments des chaînes de valeur du fait de la mise en œuvre des activités suivantes, qui permettront de lever les contraintes liées à l'offre et à la demande d'emploi: (SC.2.1) appuyer les jeunes ruraux dans le choix de leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés; et (SC.2.2) promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés.

5.2.1 Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux dans le choix de leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés

- a) Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil.
- b) Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif.
- c) Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles.

5.2.2 Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés

Le produit attendu est que les jeunes ruraux, individuellement ou collectivement ont accès à des services financiers adaptés, à travers la mise en œuvre des activités décrites ci-dessous:

- a) Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux.
- b) Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère en charge de l'Emploi, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet, à travers l'Unité de coordination nationale.

7. *Comités de pilotage.*

7.1 *Création et Composition.* Un Comité national de pilotage (le « CNP ») sera créé et sera composé par des représentants: des Ministères clés en charge (Finance/Economie; Développement Rural/Agriculture; Entrepreneuriat, Emploi et Formation Professionnelle; Jeunesse, etc.); des agences spécialisées en matière de formation et de promotion des emplois jeunes; des faitières des organisations paysannes incluant celles des jeunes et des femmes; du Conseil National des Jeunes; les Chambres consulaires (CCIM, APCMM, APCAM), le Patronat et Conseils Régionaux.

7.2 *Responsabilités.* Le CNP aura pour mandat de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: 1) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA); 2) approuver les rapports annuels d'exécution; 3) veiller à la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision et d'audit; et 4) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours. Dans chaque région d'intervention, un Comité régional de concertation (CRC) sera institué et aura pour mandats de: 1) approuver les PTBA préparés par l'Unité régionale de coordination du Projet en collaboration avec l'Unité technique du conseil régional; 2) veiller à la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision; 3) veiller à la cohérence du Projet, de ses PTBA avec la stratégie de développement économique régionale; 4) veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; 5) informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du Projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et 6) constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener.

8. *Unité de coordination nationale (UCN)*

8.1 *Création et Composition.* Une Unité de coordination nationale (l'« UCN ») sera créée et sera composée, entre autres, par: 1) un coordinateur national; 2) un expert en promotion de l'emploi des jeunes ruraux; 3) un expert en formation professionnelle; 4) une spécialiste genre; 5) un ingénieur en génie rural; 6) un spécialiste en finance rurale; 7) un responsable du Suivi/Évaluation assisté par 8) un spécialiste en gestion des savoirs et communication; 9) un responsable administratif et financier; 10) un spécialiste en passation des marchés; 11) un assistant administratif; 12) un comptable; et 13) trois chauffeurs.

8.2 *Responsabilités.* L'UCN disposera de l'autonomie de gestion, et sera chargée de la mise en œuvre du Projet: 1) gestion des ressources et patrimoine; 2) gestion du personnel; 3) gestion des contrats de partenariat et d'exécution. L'UCN assurera les relations avec la tutelle ainsi que le Ministère en charge des Finances, agissant au nom de l'Emprunteur (le Gouvernement malien). Elle organisera les missions de supervision et de revue, et veillera aux relations avec les autres projets financés par le FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne, la gestion opérationnelle, l'UCN accomplira les tâches ci-après: 1) l'élaboration du PTBA; 2) le suivi-évaluation des activités des PTBA; 3) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; 4) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; 5) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités, ainsi que la gestion des connaissances et des savoirs; 6) la coordination des actions transversales du Projet (formation, études, missions, etc.); 7) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); 8) l'assistance, l'appui technique, le suivi des Unités de coordination régionales du Projet dans la mise en œuvre des différentes activités; 9) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (ONG, acteurs privés, fédérations de producteurs); 10) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le Comité national de pilotage, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets

financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national; et 11) la conduite de la phase d'achèvement du Projet.

9. *Unités de coordination régionales (UCR)*

9.1 *Création et Composition.* Une Unité de coordination régionale (l'« UCR ») sera créée au niveau de chaque région d'intervention du Projet, et chaque UCR sera constituée d'un coordinateur régional qui sera assisté par un spécialiste en formation professionnelle; un spécialiste de l'insertion économique des jeunes ruraux; un assistant en suivi évaluation; un comptable; un assistant administratif; et deux chauffeurs.

9.2 *Responsabilités.* Sous la coordination de l'UCN, les UCR disposeront d'une autonomie de gestion administrative et financière et auront pour mandat: 1) la coordination du Projet à l'échelle régionale; 2) les liens avec le Conseil régional et l'Administration déconcentrée; 3) la coordination, la passation des marchés locaux; 4) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux; 5) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet par les différents acteurs (OP2, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés).

10. *Partenaires stratégiques.* FIER II travaillera selon le principe du faire-faire. L'UCN signera des contrats avec des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes (OCO). Il s'agit des bureaux d'études et des ONG sélectionnés sur une base compétitive, mais aussi des organisations faitières des producteurs, des jeunes et des femmes, avec lesquels l'UNC pourra signer des contrats de partenariat stratégique. A cette fin, avec l'appui des centres de ressources, le Projet mettra en place un fichier restreint d'opérateurs et de prestataires compétents par région. Ce fichier sera établi dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et sera mis à jour tous les deux ans. Dans les régions de démarrage, une liste indicative de partenaires potentiels de mise en œuvre sera établie en fonction du mandat envisagé et des capacités desdits partenaires à réaliser le mandat. Par ailleurs, l'UCN contractualisera avec un opérateur de facilitation de l'agrégation (OFA) disposant d'une expérience internationale en la matière, pour faciliter l'insertion des jeunes ruraux au sein de chaînes d'approvisionnement connectées aux marchés. La réalisation des infrastructures agrégatives résilientes sera confiée à des entreprises sélectionnées aussi sur une base compétitive. Le Projet développera un partenariat avec les services techniques, pour la préparation des dossiers techniques et le suivi contrôle des travaux de génie civil (aménagements de périmètre, constructions, etc.), ainsi que pour la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle, et l'accompagnement technique des jeunes bénéficiaires.

11. *Suivi et évaluation.* Un Système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UCN, conformément aux exigences du FIDA et de l'Emprunteur. Le SSE sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Il fournira des éléments pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés et valider la théorie du changement du Projet. Il facilitera la prise de décisions, le pilotage et la capitalisation. Chaque acteur du SSE sera responsabilisé pour la collecte, l'analyse et le partage des données. Le SSE dépassera le cadre strict du Projet pour également servir les intérêts de chaque partie prenante. Le Projet saisira l'opportunité qu'offrent les technologies de l'information et la digitalisation pour améliorer la production de données et les flux d'information entre les différents acteurs, en ayant recours: 1) aux appareils mobiles tels que tablettes ou smartphones pour recueillir les données sur le terrain; et 2) à l'utilisation de formulaires électroniques et de serveurs en ligne. Le SSE sera relié à une application informatique déjà utilisée par FIER1 (RUCHE) et adopté par le programme-pays qui permet un suivi rapproché du PTBA, du PPM, des ANO, des DRF, et du registre des contrats et conventions du Projet. Le système permettra aussi de relier FIER II au cadre de gestion des résultats du COSOP afin d'en améliorer le suivi.

12. *Gestion des connaissances.* Le responsable en gestion des savoirs et connaissance (GSC) aura pour objectif de disséminer une véritable culture de l'apprentissage et du partage des savoirs qui seront étayés par des données factuelles émanant du SSE. Il sera en charge: 1) de développer une stratégie pour la GSC et sa mise en œuvre concrète sur le terrain sur la base de la stratégie du programme-pays; 2) d'assurer la planification et la coordination de l'ensemble des activités de GSC; 3) d'établir un plan de renforcement de capacités sur les méthodologies et les différentes manières de systématiser la gestion des connaissances en fonction des besoins et attentes des différentes parties prenantes; et 4) de mettre en place et de gérer une bibliothèque électronique. Le Projet participera aux dispositifs d'échanges et de partage de savoir-faire déjà existants au niveau des différents acteurs du Projet et les aidera à mieux capitaliser l'information générée et mieux valoriser leurs expériences en matière d'offre de formation et d'accompagnement des jeunes. Le Projet instituera un dialogue avec les autres projets FIDA travaillant sur la thématique de l'emploi des jeunes et participera aux plateformes régionales comme com ou youthtools.org ainsi qu'aux espaces de concertation comme le ROPPA qui rassemblent énormément d'expériences sur la création d'emplois pour les jeunes ruraux et à partir duquel le Projet pourra à la fois s'inspirer et contribuer, et où il pourra mettre en avant de jeunes entrepreneurs « champions ».

13. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Un manuel de mise en œuvre dans le cadre de FIER II devra également être élaboré.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt A et Prêt B.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt A et Prêt B ainsi que le montant du Prêt A et Prêt B affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt A exprimé en EUR	Montant alloué au titre du Prêt B exprimé en EUR	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	5 321 000	-	100% HT
II. Biens, services et intrants	12 764 000	892 000	100% HT
III. Crédits, fonds de garantie	2 940 000	1 844 000	100% HT
IV. Dons et subventions	3 480 000	3 847 000	100% HT
V. Coûts de fonctionnements	3 334 000	377 000	100% HT
Non alloué	3 093 000	773 000	100% HT
TOTAL	30 932 000	7 733 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II - Biens, services et intrants, comprennent également les dépenses liées aux Véhicules, Services de consultant, Services de non consultant, Formations et Ateliers.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - Crédits, fonds de garantie, inclus également les fonds de refinancement des SFD (les « Systèmes financiers décentralisés »).
 - iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Coûts de fonctionnements, comprennent les dépenses liées aux Salaires et Indemnités et celles liées aux Entretien et Fonctionnement.

2. *Modalités de décaissement.* a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de quatre cent quarante-six mille euro (446 000 EUR). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) Modalités d'audit. Le Projet utilisera l'auditeur interne national engagé sous le Projet INCLUSIF qui rendra compte directement au Comité de pilotage du Projet FIER II comme détaillé dans le manuel de procédure.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Logiciel de comptabilité.* L’Emprunteur assurera la disponibilité et le bon fonctionnement du logiciel de comptabilité personnalisé acquis lors du Projet FIER, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* L’Emprunteur veillera à ce que i) un système de Planification, de suivi et d’évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.

3. *Genre.* L’Emprunteur prendra les mesures adéquates pour se conformer à la politique de genre du FIDA et veillera, à compétence égale, à adopter des mesures de discrimination positive en faveur des jeunes filles visant à valoriser et à réaliser leur potentiel entrepreneurial.

4. *Mesures anticorruption.* L’Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L’Emprunteur et les parties au Projet doivent s’assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l’exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements, si applicable.* L’Emprunteur doit s’assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements, si applicable, achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l’UCN et aux autres agents d’exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements, si applicable, achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

7. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L’Emprunteur doit s’assurer qu’une demande pour accéder à l’Outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L’Emprunteur doit s’assurer que tous les contrats, protocoles d’accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l’Outil de suivi des contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L’Emprunteur doit s’assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est:* i) le coordinateur national, ii) le responsable administratif et financier (RAF) et iii) le responsable de suivi et évaluation. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'UCN, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'UCN s'il s'agit de fonctionnaires ou des personnes recrutées dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement et le licenciement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« SECAP Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES) et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds. L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur ainsi que, l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne doivent pas commencer la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR / version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur divulguera le projet et le rapport final de l'EIES et tout autre Plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes.

La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des personnes affectées, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des personnes affectées doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra:

- informer rapidement le FIDA;
- fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures

graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des personnes affectées à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

10. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds:

- des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

11. L'Emprunteur devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

12. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Logical framework

Results hierarchy	Indicators	Targets			Means of verification			Hypotheses
		Base-line	Mid-line	End-line	Source	Frequency	Responsibility	
OUTREACH								
	Persons receiving services promoted or supported by the project <i>1105 +16</i>	0	30 000	60 000	M&E System	Twice per year	NCU (national Coordination Unit)	-Youth are interested in the services offered through the project
	-Number of young women (40 per cent)	0	12 000	24 000				
	-Number of young men (60%)	0	18 000	36 000				
	Corresponding number of households reached (CI 1.a)	0	30 000	60 000				
	Estimated corresponding total number of households members (CI 1.b)	0	30 000 x average hh size	60 000 x average hh size				
	Households satisfied with project-supported services (SF 2.1)	0	80%	80%	COI survey/ MTR/ completion	Years 1, 3 and 7	NCU	
	Households reporting they can influence decision-making of local authorities and project-supported service providers (SF 2.2)	Base-line survey	70%	70%		Years 1, 3 and 7	NCU	
Contribute to wealth creation and a reduction in poverty of rural youth in Mali	Number of persons [youths] with increased incomes (IFAD12 2.1.1)	Base-line survey	25 000	50 000	COI survey/ MTR/ completion	Years 1, 3 and 7	NCU	-Economic growth is not too strongly impacted by the security crisis
	Number of persons [youths] with strengthened resilience (IFAD12 2.1.4)	Base-line survey	40 000	60 000		Years 1, 3 and 7	NCU	
	Decrease in food insecurity by 10% as measured by FAO's FIES (IFAD12 1.2.1)	Base-line survey		10%	COI survey – FIES Module (Food Insecurity Experience Scale)			
DEVELOPMENT OBJECTIVE								

Results hierarchy	Indicators	Targets			Means of verification			Hypotheses
		Base-line	Mid-line	End-line	Source	Frequency	Responsibility	
Promoting entrepreneurial acumen in rural areas and facilitating the economic integration of youth in agricultural value chains and non-agricultural sub-sectors	Supported rural enterprises reporting an increase in profit (CI 2.2.2) <ul style="list-style-type: none"> - Lead by young men - Lead by young women 	0 0	70% 70%	70% 70%	COI survey/ MTR/ completion and M&E System	Years 1, 3 and 7	NCU	-Youth are interested in investing in the agricultural value chains and non-agricultural sub-sectors fostered under the project -Microenterprises and IGAs are profitable and meet market demands -Markets are not saturated
EFFETS ET PRODUITS								
Outcome 1. <i>An institutional and socio-economic environment more conducive to promoting rural youth entrepreneurship and employment in rural areas</i>	Number of supported rural producers' organization members reporting new or improved services (for youth) provided by their organization (CI 2.2.4)	0	Tbd	Tbd	COI survey/ MTR/ completion	Years 1, 3 and 7 and/or annually starting in year 2	NCU, SPs	-Institutional stability and political will to implement pro-youth policies and strategies -Public sector budget allocations are sufficient to meet youth training needs and to allow for their economic integration -Awareness on the part of sectoral actors about the importance of vocational training for youth -Sectoral actors are enabled by clearly assigned roles and functions
	[Youths'] Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities (CI 2.2.6)	Base-line survey	25 000	55 000				
	Percentage increase of youth membership in organisations/groups/associations (IS)	Base-line survey	30%	40%				
Output 1.1. The capacities of public and private institutions dealing with vocational training and economic integration of youth, are strengthened	Number of persons who are members of institutions and organisations promoting youth entrepreneurship in rural areas who have been trained (IS) <ul style="list-style-type: none"> -National agencies or institutions -Resource centres -Vocational training centres -Federations or apex organisations of producers -Farmer organisations 	0	Tbd	Tbd	M&E System	Half-yearly	NCU, SPs	-Les centres de formation ont la volonté et la capacité de déployer des approches modernes et appropriées répondant aux besoins des jeunes et du marché
Output 1.2. Bulking infrastructure is constructed and is operational to the benefit of rural youth and their sustainable integration in agricultural value chains	Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated (CI 2.1.6) <ul style="list-style-type: none"> -Marketing -Processing -Storage 	0	123 Tbd 88 Tbd	175 Tbd 125 Tbd	M&E System	Quarterly	NCU, SPs	-Infrastructure management is not subject to élite capture -Infrastructure management models are performant -Socio-cultural constraints to the participation of youth and women are overcome
	Farmland under water-related infrastructure constructed/rehabilitated (CI 1.1.2)	0	1365	1950	M&E System			

Results hierarchy	Indicators	Targets			Means of verification			Hypotheses
		Base-line	Mid-line	End-line	Source	Frequency	Responsibility	
Outcome 2. Jobs (self-employed or salaried) are created to the benefit of youth along all agricultural value chain segments and in non-agricultural sub-sectors	Beneficiaries with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1) of which 60% young men of which 40% young women	0	30 000 15 000 12 000	60 000 36 000 24 000	COI survey/ MTR/ completion	Years 1, 3 and 7 and/or annually starting in year 2	NCU	<ul style="list-style-type: none"> -Selected agricultural value chains are conducive to sustainable youth employment -Private sector absorption capacity of new entrants is assured -The security crisis does not lead to a deterioration of the training environment and does not pose an obstacle to youth accessing project services
	[Youths'] Households reporting using rural financial services (CI 1.2.5)	Base-line survey	30 000	50 000				
	[Youths'] Households reporting improved access to land, forests, water or water bodies for production purposes (CI 1.2.1)	Base-line survey	Tbd	Tbd				
Output 2.1. Rural youth are supported to identify a professional career path and have access to appropriate non financial BDS services	Rural enterprises accessing business development services (CI 2.1.1)	Base-line survey	25 000	45 000				
	Persons trained in income-generating activities or business management (CI 2.1.2) - Young men - Young women	0	30 000	60 000	NCU, SPs	Quarterly	NCU	<ul style="list-style-type: none"> -Training is fully in line with market requirements and are accessible to rural youth -The opportunity cost of participating in a training is lower than that of participating in household activities aimed at ensuring food security
	Number of supply chain service agreements signed	0	3 000	12 000				
Output 2.2. Rural youth are supported to identify a professional career path and have access to appropriate financial BDS services	Persons in rural areas accessing financial services (savings, credit, insurance, remittances) (CI 1.1.5) - Young men - Young women	Base-line survey	25 000	40 000	MFI reports, M&E System	Quarterly	NCU, MFIs	<ul style="list-style-type: none"> -Willingness of youth to take out loans -Terms and conditions for youth loans are reasonable -Enterprises are profitable enough to allow loan repayments -MFIs accompany youth taking out loans
	Financial service providers supported in delivering outreach strategies, financial products and services to rural areas (CI 1.1.6)	0	5	11	M&E System	Yearly	NCU	
	Persons in rural areas trained in financial literacy and/or use of financial products and services (CI 1.1.7) - Young men - Young women	0	30 000	60 000	M&E System, SP reports	Quarterly	NCU	

Integrated project risk matrix

Contexte national	Substantiel	Moyen
Engagement politique	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>At present, the political situation of Mali is rather difficult, but expected to improve in the coming months as the government is likely to succeed in negotiating a softening of sanctions with ECOWAS (there is broad consensus that the current sanctions are in principle justified but exaggerated). Should this fail, counterpart funding will be unlikely to materialise. On the positive side, political turnover or changing political priorities are unlikely. Currently, project ownership is very strong, both at central and at decentralised level. With respect to the former, the first phase represented the government of Mali's flagship project for addressing rural youth issues successfully (culminating in the November 2021 National Forum on Youth Entrepreneurship, which provided a lot of visibility to the project, and which featured recommendations for a second phase formulated by youth groups themselves and endorsed by national policymakers). With respect to the latter, Regional Councils and elected representatives see the project as their most promising vehicle to fight against youth unemployment, out-migration, and the continued emergence of new violent and extremist groups (which pay youths monthly stipends to join them).</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>IFAD continues to monitor the situation closely. To the best of our knowledge, DPs (UN and IFIs) continue to fund development activities in Mali, and have adopted a wait-and-see attitude - with the exception of the EU, which has stopped its direct budget support to government. As part of the exit strategy of first phase (completion 28 Feb 2022; closing 30 Sept 2022), remaining core PMU staff will continue to further increase political ownership and policy engagement, by showcasing project successes and deploying an extensive communication strategy. Many project activities are directly channelled to the private sector (e.g., microfinance institutions) and service providers (private and NGO). Together with farmer and civil society organisations, rural youths organisations have been showing very strong ownership over, and commitment to, the project, creating a dynamic and momentum that government will find almost impossible to ignore. In sum, political pressure in favour of a second phase of the project is likely to prevail over potential political U-turns. As a case in point, the project (through its national coordinator) and IFAD, have both been nominated by 'Barometre' magazine, Mali's main civil society watchdog/citizen jury, as winners of their 2021 prize for service to the country (see attachment).</p>		
Co-financements		
<p>Risque:</p> <p>The current financing gap of USD 39 million is significant. Unless it can be filled, the project cannot be implemented as conceived.</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>IFAD will continue to work jointly with Government of Mali in a quest to mobilise additional co-financing. The fall-back option will be to use IFAD resources from the next PBAS cycle.</p>		
Gouvernance	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Although there is relatively weak governance at central government level, IFAD supported projects are situated at arm's length and are largely ringfenced against the intrusion of bad practices and political interference. Which does not mean that there are no issues: the still ongoing country programme audit by AUO has uncovered many of them, including with respect to contract management, reporting, etc. However, the audit arguably confirms that although there is a lot of room for improvement, there are no major shortfalls, and thus no major governance risks during project implementation. In fact, given the country context, the IFAD country programme has been doing remarkably well (better than many other DP country programmes) and is one of the best in WCA, on most performance criteria.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>The project will be implemented through a PMU with decision-making and financial autonomy (which has served past IFAD supported projects very well). Audits will continue to be performed by private firms (with a track record over the last decade or so, of unqualified auditor opinions and of reports submitted before the 30 June deadline). Procurement will continue to be subjected to low thresholds for IFAD's prior review. As an integral part of the country programme and further fine-tuning the country programme approach, a specialised procurement expert will be hired as a PMU staff member on a full time basis.</p>		
<p>Macroéconomie</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>The macroeconomic impact of the current political situation has in part been outlined in the 'engagement politique' section above. If the sanctions continue unchanged, Mali will no doubt encounter fiscal, debt management/sustainability problems, and will not be able to service its debt to IFAD. Whilst local (agricultural) value chains and markets are likely to suffer more from the continuing impact of the Covid-19 pandemic than from the ECOWAS sanctions, there are risks related to exports with the closing of borders to most neighbouring countries. This will affect especially cotton producers and severely impact their incomes, purchasing power, livelihoods, and food security. Yet, the bulk of agricultural production (in particular rice and maize) is sold locally and contributes to household food security. The World Bank, AfDB, and West African Development Bank have been commissioned by the DP rural development WG to assess the macroeconomic impact on Mali's economy, and this work is currently ongoing. Prices for the main staple foods are however expected to remain stable, at least in the short term.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>In addition to promoting food crop production and value chains, which will continue to enjoy strong local demand notwithstanding possible macroeconomic shocks, the second phase will add the non-agricultural sector to its menu of interventions, promoting local job creation delinked from, e.g., agricultural exports.</p>		
<p>Fragilité et sécurité</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Fragility and insecurity have unfortunately been a feature of Mali over the last decade or so, since the beginning of the emergence of jihadist and other extremist groups, as well as opportunistic criminal gangs and activities such as illegal gold mining. During the first phase, FIER could therefore not be implemented in the entirety of the planned project area. Climate change, soil erosion and natural calamities (droughts and floods) continue to be another risk factor.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>As during the first phase, the project will deploy a cautious strategy of expanding into areas that may not be secure. Specialised private sector and NGO service providers will be able to work in some of these areas, once the minimum condition for doing so, are met. Learning from the first phase, mitigation actions in this respect will include: 1) de-emphasising implementation through third party service providers and emphasising implementation through pre-existing, endogenous organisations (national youth, women, and farmer federations and their sub-national member organisations, national and sub-national trade associations, CBOs, MFIs, etc.); 2) diversification: within the agricultural sector, and with the addition of the non-agricultural sector; 3) investments in irrigation and climate smart agriculture; and 4) community-based youth champions advocating for local development and raising awareness about the existence of income-generating opportunities).</p>		
<p>Stratégies et politiques sectorielles</p>	Substantiel	Moyen
<p>Alignement des politiques</p>	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>The main policy environment and sectoral strategies in Mali are sufficiently pro-poor, pro-youth, gender-sensitive, and supportive of smallholder farming; they are reasonably well-aligned with IFAD policies and strategic objectives. On the other hand, however, some of the laws (e.g., those related to organisational development, agricultural cooperatives, value chain related organisations, community development committees, etc.) are obsolete or non-existent. This has, however, not proven to be a substantial constraint to implementing IFAD projects successfully so far; rather, the sustainability of benefits is in part hindered by this out-dated and/or incomplete legal framework/enabling environment. Although sub-optimal, both the policy and legal basis for empowering IFAD target groups in the medium to longer term, can, however, in sum be deemed to be solid enough for IFAD's practical purposes related to country programme implementation.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>The project will continue to lead by example, implementing existing policies at central and, in particular, at decentralised level, where local government units are mostly ill prepared to do so by themselves, lacking both (financial and human) resources and guidance. IFAD will take advantage of its sound reputation with Government of Mali to continue to pursue increasingly close alignment with, and further fine-tuning of, national policies, especially those related to youth and gender. Under this second phase, endogenous youth organisations will play a prominent role in policy advocacy, informed, inter alia, by project experience and exposure to good practices.</p>		
<p>Élaboration et mise en œuvre des politiques</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Like in many countries in the sub-region, the policy preparation process is still mostly driven by DPs, although it is also, increasingly, led by regional organisations such as ECOWAS and AU. The main risk in this connection is that the many well-intended policies are not implemented as intended, because of a lack of funding, or sufficient detail and clarity on 'how' to implement them (rather like laws that are 'dormant' because they lack the necessary by-laws to guide their implementation). In the specific case of this project, policies to promote vocational training for youth, e.g., exist and are adequate. The main risk is in the broader enabling environment within which these policies are supposed to achieve positive outcomes (e.g., government bureaucracy related to business start-ups, lack of qualified non-financial business development services in rural areas, inappropriate loan products from microfinance institutions, cultural issues related to girls' emancipation, etc.).</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>FIER 2 will support the Government of Mali in implementing some of the policies mentioned above, and will seek to address gender equality (the target objectives are 50 percent male and 50 percent female beneficiaries). It will in particular contribute to improve the enabling environment, through policy dialogue (e.g., the project will explore the possibility of setting up a National Youth Employment Fund, and its affiliated Resource Centres could eventually become 'one-stop shops' for registering microenterprises, as is the case in a number of countries in the region (referred to as 'guichet unique', e.g., in Burkina Faso). Continuing the work that started under the first phase, it will continue to roll out its approach to working with 'special' target groups such as under-age girls and young women, and collaborate with microfinance institutions to develop new, pro-youth loan products, micro-leasing, etc.).</p>		
<p>Contexte environnemental et climatique</p>	Élevé	Moyen
<p>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Mali's agricultural sector and value chains are vulnerable to climate change and the risk of natural disasters. Most agriculture is rainfed, and rainfall patterns are highly variable both from year to year as well as within seasons.</p>	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>FIER 2 will conduct/update existing agricultural value chain related studies that will assess the vulnerability of value chains to vulnerability to environmental conditions. Only those agricultural value chains with reasonable exposure will be supported, and small-scale irrigation as well as climate smart agricultural practices will be promoted. The second phase will also include job creation in the non-agricultural sector, which will contribute to further limit project vulnerability to environmental conditions.</p>		
<p>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Mali is a country that is very vulnerable to the effects of climate change, and one of the least well prepared to deal with them. According to the ND-GAIN index, it is the 7th most vulnerable country (out of 182), but occupies only the 39th place in terms of its preparedness.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>See above.</p>		
<p>Portée du projet</p>	Moyen	Faible
<p>Pertinence du projet</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>The first phase has shown that the project is highly relevant to government priorities and its target groups. It is the host ministry's flagship project to address the continuously worsening situation of under- and unemployment of rural youth. Under FIER, demand for project services far exceeded supply, with more than 2 500 youth projects that are ready but could not be supported because of a lack of sufficient funds, and many more that were stopped earlier on in the process, to avoid further disappointment among target youth.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>No mitigation action is necessary, as the project is very likely to remain sufficiently relevant and responsive to the needs and priorities of intended target groups throughout its lifespan of 7 years.</p>		
<p>Solidité technique</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>As a second phase project, FIER 2 rests on solid and tested technical foundations, as its approaches have been adjusted, adapted, fine-tuned and scaled up over the last 7 years. Its complexity is for the most part only apparent, and is justified by the need for enhanced project relevance, i.e., a sophisticated enough response that does justice to the complexity of rural youth issues and the diversity of their individual situations and ambitions. Under the first phase, the PMU did an excellent job of implementing FIER, and lived up to the task of matching the range of different project interventions with the different expectations and possibilities of target groups.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Supervision missions will closely monitor implementation capacity and the need to possibly simply some aspects of project design. The MTR will be an opportunity to validate/fine-tune or simplify/redesign certain components and sub-components.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	Moyen	Moyen
<p>Modalités d'exécution</p>	Moyen	Faible

Risque: <p>As explained above, FIER 2 is a second phase of a well performing project with tested implementation arrangements. The lessons learned section of the PCN already features several items related to this matter, and will be further detailed during design. One of the lessons not mentioned in that section refers to the need for realistic budgeting of activities, as FIER has run out of financial resources during the first phase because the costs of successfully setting up youth IGAs and RMEs from scratch were underestimated.</p>	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <p>The second phase will ensure that realistic budgets are allocated to youth IGAs and RMEs. The main rationale of the project, i.e., addressing the under- and unemployment of rural youth, is an area of interest to most if not all DPs, and the design mission will explore co-financing options in this regard.</p>		
Suivi-évaluation des dispositifs	Moyen	Moyen
Risque: <p>The risk that the project executing agency's M&E processes and systems are weak or inefficient are minimal. During its first phase, FIER has been able to successfully address many issues that arose during implementation, in a gradual but timely manner. The project has managed to fine-tune its approaches based on evidence underpinned by quantitative and qualitative data collected in the field. The PMU's M&E expert under the first phase is a very experienced professional with a strong technical background, and he has been able to set up a relatively rigorous data collection system that channels information and knowledge from the community level upwards through the meso-level to the national level.</p>	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <p>The design mission of the second phase will take a closer look at what worked and what didn't work in FIER's M&E system, including its M&E manual. Adopting a country programme approach, FIER 2 will seek to further improve the system's function as a management tool and as a way of increasing our knowledge of current rural youth issues - many of which are expected to be relevant beyond Mali, in a number of countries.</p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Des capacités et des expériences insuffisantes qui pèseraient sur la capacité du SAF à délivrer des informations fiables et exhaustives sur l'exécution financière • des dysfonctionnements dans les inter-actions entre le Siège et des Antennes, des relations hiérarchiques conflictuelles et une répartition inadaptée des tâches qui affecteraient la mise en œuvre des interventions, les décaissements et les reconstitutions de fonds 	<i>Elevé</i>	<i>Substantiel</i>
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA qui aura à charge la gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires. • recrutement d'un assistant administratif dans les antennes, en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse • mise en place par le RAF de FIER 2, d'un cadre d'échange d'informations et de mise en commun des ressources. 		
Budgétisation du projet	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des difficultés de planification, d'organisation du travail et coordination interne entre les entités d'implémentation de FIER 2 qui affecteraient l'exercice de budgétisation annuel; • un cadrage budgétaire annuel qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution de FIER, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire une consommation des fonds anticipée sur les guichets de financement • budget annuel prévu pour les partenaires de mise en œuvre n'est pas en phase avec leurs capacités d'exécution; 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Manuel de Mise en Œuvre du Projet fera la ségrégation des obligations et définira les rôles et responsabilités des entités d'implémentation dans le processus d'élaboration du PTBA • le Budget annuel du PTBA fera l'objet d'une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel lors de l'élaboration du PTBA afin d'étaler les décaissements sur toute la période prévue pour l'exécution du projet • Nécessité d'une bonne exploitation des données sur les décaissements des partenaires, durant les exercices budgétaires précédentes, lors du processus de budgétisation; 		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Elevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources financières pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée • Des modalités de gestion des fonds mal définies dans les conventions et les contrats avec les Partenaires d'exécutions et prestataires qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées et influencer sur la mise en œuvre sur le terrain 	Elevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En plus du FIDA, d'autres bailleurs de fonds ont d'ores et déjà marqué leur intérêt pour le financement de FIER 2, limitant ainsi le risque lié au bouclage du financement; • Pour les flux de fonds vers les partenaires, les décaissements de fonds seront effectués sur la base d'avance de fonds renouvelables pour mitiger le risque de surliquidité au niveau des partenaires de mise en œuvre. 		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus et des procédures de contrôle interne faibles et/ou inadaptées pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité et l'éligibilité des dépenses du Projet • Une séparation insuffisante des tâches et un cumul préjudiciable sur le contrôle interne au niveau des antennes, • Contrôle financier insuffisant sur les dépenses des Partenaires d'exécution et l'utilisation faite des fonds du projet sur le terrain; 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de contrôle interne dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée, la périodicité et les acteurs responsables seront bien détaillés; • Les rôles et responsabilités des assistants- comptables et assistants administratifs des antennes seront clarifiés; • procédure dans le manuel fiduciaire sur la justification et le recouvrement des avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre; • Plan Annuel d'Audit interne qui prendra en compte la vérification de l'utilisation faite des fonds du Projet sur le terrain; 		

Information comptable et financière du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un système d'information financière intégré dans un contexte de gestion financière décentralisée affecterait la transparence sur les dépenses • Un reporting financier peu orienté sur les analyses de performances et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision • Retards dans la soumission des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA. 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système d'informations financières, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée); • Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2 • Responsabilité du SAF de transmettre au FIDA les RFI, les Etats Financiers non audités et les rapports d'audit externe de FIER 2 suivant le calendrier prévu dans la LTB 		
Audit externe du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables et retard dans le processus de sélection et la réalisation des travaux d'audit qui pénaliseraient la capacité du Projet à transmettre son rapport d'audit avant le 30 juin • Le champ de l'audit ne couvre pas les fonds accordés aux Partenaires d'Exécution, aux Microprojets des bénéficiaires • Faible application des recommandations formulées par l'auditeur externe 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la Consultation de cabinet d'audit au niveau régional et respect des clauses de la LTB et des Directives du FIDA en matière d'Audit; • TdR obligatoirement non objeté par le FIDA; • L'auditeur interne sera chargé du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
<p>Risque : l'insuffisance des données sur les acquisitions de faible montant (inférieures à 5.000.000 FCFA) sur le système SIGMAP risque de ne pas permettre (i) un suivi effectif de la passation de marchés et (ii) un registre exhaustif des contrats. Les petits contrats issus des partenariats, dont le nombre est très élevé, risquent de ne pas être bien suivis et enregistrés/comptabilisés dans les registres des contrats</p>	Moyen	Faible
<p>Mesure d'atténuation : Le projet FIER 2 devra tout mettre en œuvre pour que le PPM soit le plus exhaustif possible pour permettre le suivi de la passation de marchés, quel que soit le montant. De plus, le projet devra utiliser la nouvelle plateforme de bout en bout (PETE) en lien avec le PPM et le CMT/NOTUS</p>		
<p>Risque: Compte tenu des spécificités de certaines prestations (partenaire de mise en œuvre, encadrement et accompagnement des jeunes, appui de proximité,...), l'utilisation des méthodes de passation de marchés non concurrentielles risque d'être fréquente</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation : Le projet FIER 2 devra, dans la mesure du possible, recourir à la mise en concurrence ouverte, pour respecter le principe de libre accès à la commande publique, et limiter au maximum l'utilisation des méthodes non concurrentielles à 25% (en nombre et en montant). Il est également recommandé de recourir à des supports de publications appropriés (i) pour assurer un nombre suffisant de candidats répondant (ii) pour faire jouer la concurrence en faveur du prix et de la qualité (iii) pour éviter les procédures infructueuses par manque de candidats, et qui mènent à l'utilisation des procédures non concurrentielles</p>		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Moyen

Risque : avec un indice de perception de la corruption élevé du pays (score : 29/100 en 2021), la corruption risque d'affecter l'intégrité du processus de passation de marchés et de gestion des contrats	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation : Le projet FIER 2 devra mettre en œuvre les dispositions visant à promouvoir la transparence et l'intégrité dans le processus de passation de marchés : (i) l'application effective des dispositions du décret 2016-0888/P-RM portant code de l'éthique et de déontologie dans les marchés publics (ii) l'Information, la sensibilisation, et la mise en application des dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption à l'endroit tous les intervenants à la mise en œuvre du projet et à tous les bénéficiaires des ressources du projet. (iii) le renforcement de la transparence : publication des adjudications de contrat et des rapports d'avancement du projet et provenant des entités d'exécution (partenaires de mise en œuvre) sur le site web du projet et celui du Ministère de tutelle (iv) la conduite de l'audit externe avec l'intervention d'un expert en passation de marchés parmi le personnel du cabinet d'audit - inspection physique d'un échantillon représentatif de tous les contrats mis en œuvre par le projet (v) la mise en place au sein du projet d'un mécanisme de gestion des plaintes		
Capacité en matière de passation de marchés publics	Moyen	Moyen
Risque : Le projet a prévu de recruter un seul responsable en passation de marchés (RPM) au niveau central, sans assistant. Il n'est pas prévu de responsable en passation de marchés au niveau régional. Ce qui présente un risque d'insuffisance d'effectif et de cumul de fonction incompatible	Moyen	Moyen
Mesure d'atténuation : Le manuel des procédures du projet devra prévoir un arrangement au niveau central et régional pour diminuer le risque : identification de responsables fonctionnaires centraux et régionaux pour compléter les effectifs. La disposition prévue sera à évaluer à la première mission de supervision, et le renfort d'effectif sera décidé si cette faiblesse affecte la bonne marche des acquisitions		
Processus de passation de marchés	Moyen	Faible
Risque : Sur la base des pratiques existantes, il y a un risque de retard dans les passations de marché : (i) le traitement des processus au niveau du Ministère de tutelle (validation PPM, validation DAO, approbation des rapports d'évaluation, circuit de signature...) peut entraîner des retards dans la passation de marchés; (ii) Certains intervenants (projet, ministères...) devant participer à la passation de marchés à travers les différentes étapes (ouverture des plis, évaluation des offres...) peuvent ne pas bien connaître les procédures nationales et/ou celles du FIDA;	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : (i) Le FIDA et le Ministère de tutelle (point focal FIDA) fera un suivi étroit des échéanciers prévus dans le PPM, allant de la préparation des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'adjudication des contrats. (ii) Formation intensive en passation de marchés (procédures nationales/FIDA) pour le personnel du projet et du gouvernement participant à la passation des marchés, ainsi que pour les partenaires de mise en œuvre; formation à mettre en œuvre au démarrage du projet et en cas de besoin (iii) Saisie des opérations sur SIGMAP à effectuer au niveau du projet INCLUSIF.		
Risques : La non-participation du RPM au processus d'établissement des PTBA, constitue un risque sur la cohérence PTBA/PPM et sur le calendrier de mise en œuvre	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation : La coordination du projet et le Ministère de tutelle devra assurer à ce que le RPM fasse partie intégrante du processus d'élaboration du PTBA; notamment pour assurer un arbitrage sur les coûts des prestations et les délais de passation de marchés à prendre en compte dans les calendriers de mise en œuvre des activités planifiées		
Risques : L'utilisation des méthodes de passation de marchés non alignées aux pratiques internationales et aux Directives du FIDA pour les marchés de prestations intellectuelles (DRPR : Demande de renseignement de prix restreint, DC : Demande de cotations) risquent de conduire à des passations de marchés non conformes	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation : Le FIER 2 devra veiller au respect strict des méthodes de sélection adéquates aux prestations intellectuelles et aux services de consultant, celles prescrites dans le guide de passation de marchés du FIDA. Assurer un renforcement de capacité des responsables du projet, du Ministère de tutelle, ainsi que des partenaires de mise en œuvre au démarrage du projet, et en cours de mise en œuvre selon les besoins		
Administration et gestion des contrats	Moyen	Faible

Risque : Les procédures de gestion, de suivi et d'administration des contrats risquent de ne pas être adéquates pour assurer (i) l'exécution efficace des contrats dans les délais impartis suivant les termes et conditions des contrats, et (ii) l'atteinte des objectifs visés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : (i) Renforcement des conditions sur la gestion appropriée des contrats et renforcement de la formation y afférente; ii) Suivi et inspections physiques régulières, vérifications de conformité et contrôle qualité des biens/travaux/services livrables par l'équipe du projet et du Ministère de tutelle (iii) Audit externe avec l'intervention d'un expert en passation de marchés parmi le personnel du cabinet d'audit - inspection physique d'un échantillon représentatif de tous les contrats mis en œuvre par le projet		
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Faible	Faible
Risque: Given the nature of the project, this risk is low.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: These risks are mitigated, amongst other things, by the project's strong emphasis on the use of innovative climate smart technologies and state-of-the-art agribusiness solutions. The IGAs and RMEs being promoted need in large part to focus on serving niche markets of good quality and nutritious food products. GAP and 'green technologies' will be promoted under the project.		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible
Risque: There is only a low risk that there will be 'significant' pollution to air, water, and land, and that it would promote an inefficient use of finite resources. Within agricultural value chains, some of the transportation and processing activities in particular may potentially be polluting; their small scale, however, will ensure that this risk is only low.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: These risks are mitigated, amongst other things, by the project's strong emphasis on the use of innovative climate smart technologies and state-of-the-art agribusiness solutions. The IGAs and RMEs being promoted need in large part to focus on serving niche markets of good quality and nutritious food products. GHP and 'green technologies' will be promoted under the project. NGOs working as service providers with the project will follow due diligence protocols and a 'do-no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs. The latter's activities are too small-scale to pose any serious threat of pollution, and are furthermore encouraged to take up 'green' technologies such as, e.g., solar panel powered equipment.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: In the case of this particular project, this risk is so low that it is practically zero. The only risk to cultural heritage could be though the promotion of imported cheap food products of low nutritious quality.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: The project will promote local agricultural value chains and niche markets of higher value, nutritious food products. To the extent possible, this will include NUS (neglected and underutilised species), such as certain pulses and grains.		
Peuples autochtones	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>The Tuareg (Tamazight speakers), Moors (Arabic speakers), and Songhai and Peulh (Fulani) are the main "indigenous groups" present in the northern part of the country. The Malian state does not recognise the existence of "Indigenous Peoples", as defined by the UNDRIP and ILO Convention 169 on Indigenous and Tribal Peoples in Independent Countries.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>There are very few such groups to be found in the project area. The project will be implemented in the field by endogenous CBOs that are inclusive of these groups where they are present, and by NGOs which follow due diligence protocols and a 'do-no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs.</p>		
<p>Conditions de travail</p>	Substantiel	Faible
<p>Risque:</p> <p>In very poor remote rural areas, exploitative labour practices, discriminatory and unsafe/unhealthy working conditions for people employed, are, unfortunately, generally rather common and widespread. Gender based violence is an entirely different risk over which IFAD has even less influence. But the risk of any of this occurring specifically in relation to the project, including third parties and primary suppliers, is low.</p>	Substantiel	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>In the field, the project will in part be implemented by NGOs which follow due diligence protocols and a 'do-no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs; this includes respect of the 'decent work' agenda principles. Also, the project promotes labour-saving technologies, as well as the registration of formerly informal income-generating activities, thus further diminishing this risk somewhat.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>In the case of this project, the only risk that has a (low) likelihood of materialising is the one linked to GBV at intra-household level, which can happen, e.g., when women microentrepreneurs start to increase their earn income up to a certain level and beyond.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>The project will be implemented in the field by endogenous CBOs and NGOs with a robust track record of dealing with gender issues, as part of the 'inclusive finance' approach to microfinance/microenterprise development. IFAD can also in case there is enough need/interest, deploy its household methodologies to counteract this risk and maximise the positive impact of income gains at family level.</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Not applicable.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Not applicable.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>The economic activities of the microentrepreneurs supported by this project are unlikely to have much impact on greenhouse gas emissions. It should however be noted that there is a lack of expertise at the crossroads of climate change adaptation and private sector development.</p>	Faible	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>As mentioned above, the project will pay explicit attention to the promotion of 'green' technologies and environmentally friendly innovations. Also, as part of the country programme approach with its emphasis on enhanced KM, and with the newly approved COSOP, there are a number of positive experiences (e.g., by GIZ), to be capitalised upon in Mali.</p>		
<p><i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations étalées climatiques</i></p>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<p>Risque:</p> <p>The risk that the project may significantly increase the exposure or vulnerability of target populations' livelihoods, ecosystems, economic assets or infrastructure to climate variability and hazards, is low.</p>	Faible	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Climate smart agriculture will be part of the training curricula of partner CBOs and NGOs. Greater value addition downstream from agricultural production coupled with increases in agricultural productivity will indirectly decrease exposure to climate variability and hazards.</p>		
<p>Parties prenantes</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Coordination/participation des parties prenantes</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>As a second phase project with a good track record of stakeholder coordination and participation, this risk is low.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>During FIER 2, this risk will be even lower, given the new emphasis of involving endogenous organisations at all levels, and the prominent role for CBOs that are representative of grassroots stakeholders. In terms of private sector stakeholders, the second phase will also see the addition of Mali's Chamber of Commerce and Industry and of Mali's Chamber of Trades.</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>The project will be implemented at decentralised level (including through Regional Consultative Committees) and in the field by a number of inclusive endogenous organisations and CBOs, as well as national and local NGOs, which ensures closer proximity to target groups and easier access to several ways of expressing grievances and lodging complaints. The latter comprise ways of recourse as foreseen by Mali's statutory laws and sectoral policies, through elected citizen representatives at various levels of local government units, as well as customary mechanisms of expressing concerns, in particular with regard to natural resources management. However, the risk that project stakeholders do not know how express their grievances remains.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>The project will include awareness raising sessions about existing grievances and complaints mechanisms and how to use them, and will furthermore set up a complementary project related grievance redress mechanism.</p>		